tions, avait ordonné, par une bulle du 6 octobre 1591, que dans tous les diocèses les curés de chaque paroisse établiraient des confréries de la *Doctrine chrétienne* sur le même modèle. La confrérie fut transférée dans l'église de Sainte-Agathe, à Rome, donnée aux pères de la *Doctrine chrétienne* par le pape Grégoire XIII. Les écoles se multiplièrent et Clément VIII accorda pour protecteur à la congrégation le cardinal Alexandre de Médicis, qui fut depuis Clément XI. La congrégation, gouvernée par des *définiteurs*, se fractionne en confréries qui ont pour chefs des prévôts et des présidents, choisis soit dans le clergé, soit dans l'ordre laïque; sous leurs ordres se trouvent des conseillers, des visiteurs, etc.

L'église de Sainte-Agathe étant devenue trop petite pour les réunions des pères de la *Doctrine chrétienne*, le pape mit à leur disposition l'église de Saint-Martin du Mont-de-Piété, où ils tiennent depuis ce temps leurs assemblées générales et particulières. Le père Bellarmin, plus tard cardinal, qui devint fameux par la fougue et les ardeurs de ses opinions religieuses, fut chargé de composer un catéchisme qui rendît uniforme l'instruction donnée par cette congrégation. Le pape Paul V érigea la *Doctrine chrétienne* en archiconfrérie dans l'église Saint-Pierre, et il lui conféra le privilége de délivrer tous les ans deux criminels; ce pape établit qu'un pauvre confrère de l'archiconfrérie sera au nombre des pauvres auxquels le souverain pontife lavera les pieds le jeudi saint.

Les membres ecclésiastiques de la congrégation, plus spécialement appelés pères de la *Doctrine chrétienne*, participaient comme leurs confrères laïques à l'éducation du peuple. L'an 1603, le père Jean-Baptiste Serafini, d'Orvieto, dressa les constitutions des pères de la *Doctrine chrétienne*.

En 1592, César de Bus, gentilhomme avignonnais, fonda dans le comtat Venaissin une congrégation basée sur les mêmes principes que l'institution italienne de la *Doctrine chrétienne*.

On donnait quelquefois le nom de filles de la *Doctrine chrétienne* à une branche de l'ordre des ursulines.

— *Frères de la doctrine chrétienne*. V. ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Doctrine chrétienne (TRAITÉ DE LA), par John Milton. Vers la fin de l'année 1823, M. Lemon, sous-directeur des Archives d'État, rencontra, en faisant des recherches dans les armoires de son bureau, un gros manuscrit latin écrit de la main de Milton, et contenu dans une enveloppe à l'adresse de M. Skinner, négociant. En l'examinant, il reconnut que ce manuscrit était l'Essai sur les doctrines du christianisme que, selon Wood et Toland, Milton finit après la restauration, et déposa chez Cyriac Skinner, lequel, professant les mêmes opinions politiques que son illustre ami et devenu suspect à son tour, vit tous ses papiers saisis. C'est alors sans doute que cet ouvrage fut apporté dans le bureau où on l'a trouvé. M. Summer, qui reçut de son souverain l'ordre d'éditer et de traduire le traité retrouvé, s'est acquitté de cette tâche de manière à faire honneur à son talent et à son caractère. « On ne trouve dans cet ouvrage, dit lord Macaulay, ni une imitation recherchée de l'antiquité classique, ni une pureté scrupuleuse, rien enfin de cette netteté cérémonielle qui caractérise le style de nos pharisiens académiques. L'auteur ne cherche pas à polir ses compositions et à les orner de la splendeur et de l'éclat cicéronien; en un mot, il ne sacrifie pas le sens et l'esprit à ces raffinements pédantesques. La nature de son sujet l'oblige à employer des mots qui auraient fait ouvrir les yeux à Quintilien; mais il écrit avec autant d'aisance que si le latin était sa langue maternelle, et, lorsqu'il est le moins heureux, ses fautes semblent provenir du laisser-aller d'un natif, non de l'ignorance d'un étranger. On peut lui appliquer ce que Denham dit si heureusement de Cowley : « Il porte le costume des anciens; il ne se met pas dans leurs habits. » On retrouve dans tout le volume les traces d'un esprit puissant et indépendant, émancipé de l'influence de l'autorité, et voué à la recherche de la vérité. Milton fait profession de puiser son système uniquement dans la Bible; et son digeste des textes est assurément parmi les meilleurs qui aient jamais paru. Mais il n'est pas toujours aussi heureux dans ses déductions que dans ses citations. Quelques-unes des doctrines hétérodoxes qu'il avance paraissent avoir excité un certain scandale dans la protestante Angleterre, particulièrement son arianisme et sa théorie de la polygamie. Cependant il est difficile de concevoir qu'on puisse avoir lu le *Paradis perdu* sans le soupçonner de la première hérésie, et nous ne voyons pas pourquoi les lecteurs qui savent l'histoire de sa vie seraient étonnés de rencontrer la seconde sous sa plume. Les opinions qu'il exprime à propos de la nature de Dieu, de l'éternité de la matière et de l'observation du sabbat, auraient pu causer une surprise plus légitime aux dévots anglicans. » Nous n'entrerons pas dans la discussion de l'orthodoxie de ce livre; il suffisait qu'il fût de Milton pour que nous dussions lui consacrer quelques lignes.

Doctrine de l'église catholique sur les matières de controverse (EXPOSITION DE LA), par Bossuet (Paris, 1671, 1 vol. in-12). La 5e édition, que nous avons sous les yeux, est de 1681 (1 vol. in-12), et contient, de plus que la première, un avertissement très-étendu dans lequel l'auteur discute les objections faites de divers côtés aux théories émises par lui dans cet ouvrage. Bossuet se flatte de ramener les protestants au catholicisme. « En effet, dit-il, j'ai remarqué en différentes occasions que l'aversion que ces messieurs ont pour la plupart de nos sentiments est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses. C'est pourquoi j'ai cru que rien ne leur pourrait être plus utile que de leur expliquer ce que l'Église a défini dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont accoutumé d'objecter aux docteurs particuliers ou contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni universellement reçues. » C'était perdre son temps. Bossuet feint d'ignorer que, dans la révolution du XVIe siècle, la question du dogme en lui-même ne vient qu'en seconde ligne. Il s'agissait surtout de se soustraire au joug politique du catholicisme, d'amoindrir ou de détruire le culte, de mettre des intérêts là où auparavant il n'y avait que la prière; en un mot, de fonder une société civile sur les débris d'une société essentiellement religieuse. Le développement prodigieux du commerce et de l'industrie en Hollande, en Angleterre et, en général, dans les pays réformés, enfin la création des banques et la reconnaissance officielle de la légitimité du prêt à intérêt proscrit par l'Eglise catholique à titre d'usure, auraient pu, si son erreur n'eût été volontaire, le renseigner à cet égard.

En définitive, la Réforme orthodoxe, si l'on excepte quelques points de détail, ne diffère pas sensiblement du catholicisme. Il est vrai qu'elle en rejette la hiérarchie, mais elle n'en hait point la foi; c'est par l'esprit qu'elle en diffère essentiellement, par le goût et la pratique des travaux qui ont en vue de créer des richesses et du bien-être matériel; c'est aussi par l'individualisme, qu'elle substitue au système catholique de l'obéissance passive. De sorte que Bossuet, en limitant la controverse à ce qui concerne exclusivement la foi, passe à côté de la question, et ne parle pas de ce qui sépare, en réalité, la Réforme du catholicisme. Il le reconnaît lui-même. « Ceux de la religion prétendue réformée, dit-il, avouent que l'Église catholique reçoit tous les articles fondamentaux de la religion chrétienne. » Alors, la question est ailleurs. Elle n'est pas sur Dieu : des deux parts, on en admet l'unité. Elle est même étrangère à l'invocation des saints, ajoute Bossuet. « L'Eglise, en nous enseignant qu'il est utile de prier les saints, nous enseigne à les prier dans ce même esprit de charité et selon cet ordre de société fraternelle qui nous porte à demander le secours de nos frères vivants sur la terre; et le catéchisme du concile de Trente conclut de cette doctrine que, si la qualité de médiateur que l'Ecriture donne à Jésus-Christ recevait quelque préjudice de l'intercession des saints qui règnent avec Dieu, elle n'en recevrait pas moins de l'intercession des fidèles qui vivent avec nous. »

Il est évident que, pas plus que la Réforme, le catholicisme n'adore les saints : ce sont les grands hommes de la vie ascétique; il les honore comme les sociétés politiques honorent la mémoire des hommes d'Etat auxquels elles doivent beaucoup. Il n'y a là rien que de très-naturel. Il en est de même des images et des reliques : « Le concile de Trente défend expressément d'y croire aucune divinité ou vertu pour laquelle on les doive révérer; de leur demander aucune grâce et d'y attacher sa confiance, et veut que tout l'honneur se rapporte aux originaux qu'elles représentent. »

Toutes ces paroles du concile sont autant de caractères qui servent à nous distinguer des idolâtres, puisque, bien loin de croire comme eux que quelque divinité habite dans les images, nous ne leur attribuons aucune vertu que celle d'exciter en nous le souvenir des originaux.

Il n'y a de difficulté notable ni sur les principes ni sur les principaux objets du culte, comme les sacrements. Il n'y en a pas même sur l'autorité du pouvoir dans l'Église. « Cette autorité suprême de l'Eglise, dit Bossuet, est si nécessaire pour régler les différends qui s'élèvent sur les matières de foi et sur le sens des Ecritures, que nos adversaires mêmes, après l'avoir décriée comme une tyrannie insupportable, ont été enfin obligés de l'établir parmi eux. »

Où est donc le différend réel? Encore un coup, Bossuet n'en parle pas, et néanmoins il existe, sans quoi la Réforme ne mettrait pas autant d'acharnement à renier le catholicisme et à en médire. Elle s'est créé une vie à part, à moitié conforme à la vie catholique par la forme des croyances et les livres où elle les va chercher; mais, en réalité, l'esprit des deux Eglises est radicalement opposé. La Réforme, en effet, est un essai de la société créée en Europe par la Révolution française, société hostile de son essence à l'ascétisme, au renoncement, au mysticisme et à tout ce qui se rapporte à la vie intérieure. Le monde moderne, au lieu de vivre en lui-même, vit en dehors, travaille à subjuguer la nature, tandis que le catholicisme est le mépris de la vie en dehors et la personnification historique de la vie intérieure. Ce n'est pas à dire que les causes occasionnelles de la Réforme aient été précisément celles qu'on lui assigne ici. Ce sont les causes profondes; il y a, en outre, des causes immédiates, qui ont fait plus de bruit au dehors et ont été plus influentes sur l'esprit d'un grand nombre, lorsqu'il s'est agi de prendre parti dans la querelle engagée entre Luther et le saint-siége. Ce sont : la question des indulgences, dont Rome faisait un trafic odieux; la corruption des moines et du clergé séculier, résultat de la simonie dont le catholicisme était infecté. C'est aussi l'accumulation dans ses mains de la propriété foncière et mobilière; tous motifs auxquels Bossuet se garde bien de faire allusion.

« J'espère, dit Bossuet en terminant, que ceux de la communion réformée qui examineront équitablement toutes les parties de ce traité seront disposés par cette lecture à mieux recevoir les preuves sur lesquelles la foi de l'Eglise est établie, et reconnaîtront en attendant que beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentiments. »

Au fait, il n'avait pas encore été si modéré dans la forme; le fond de son livre n'était pas non plus exclusif. Il eut un grand succès parmi les catholiques; mais il n'en obtint aucun dans le camp de la Réforme, ce qui démontre suffisamment que la raison d'être du protestantisme est placée hors des controverses dogmatiques.

Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, pamphlet satirique du P. Garasse, jésuite du XVIIe siècle, célèbre par ses libelles pleins de fougue et de verve contre les ennemis de l'Eglise et surtout contre les adversaires de son ordre. Sous ce nom de beaux esprits, il comprend, avec les athées, les huguenots, les catholiques gallicans, les libres penseurs, alors appelés libertins, les voluptueux, et tous ceux qui ne pensaient pas comme Garasse et comme les jésuites. Il est vrai de dire que la satire ne manquait pas de matière pour s'exercer. Aux mœurs galantes de la cour de Henri IV avaient succédé les mœurs corrompues de la cour de Louis XIII. On vendait publiquement des livres infâmes, où la religion et les mœurs étaient l'objet d'outrages et de parodies obscènes. Les auteurs et les éditeurs de ces livres trouvaient chez les grands de la cour une protection qui se jouait de la sévérité des lois, et les prédicateurs, après avoir tonné dans les chaires contre ce scandale, étaient attendus aux portes de l'église par une jeunesse effrontée qui se moquait d'eux. De ces abus le P. Garasse était loin de se plaindre. Ils excusaient la violence qu'il voulait mettre dans la défense de ce qu'il appelait les saines doctrines, et tout son ouvrage n'est qu'un long *engueulement*, pour nous servir d'un terme moderne, à l'adresse des vivants et des morts. « Esaü, dit-il, ne croyoit pas à tout ce qu'on lui disoit touchant le commencement du monde, les promesses de Dieu à son grand-père et l'embrasement de Sodome. Il estoit à demy beste qui ne se soucioit non plus de sa primogéniture, du sacerdoce, de la royauté, des bénédictions de son père que d'un festu : pourvu qu'il eust du potage, il étoit content...» Ce ton familier, qui allait souvent jusqu'à la trivialité et la grossièreté, était celui qu'on employait aussi bien dans la chaire que dans les controverses théologiques. C'était l'époque où le P. André était à la mode, et l'on sait de quel style il se servait.

Le P. Garasse mêlait de plus à tout cela les injures et les personnalités, ce qui ne contribua pas peu à l'énorme succès de son livre. Voici, par exemple, de quelle manière il réfute certaines hérésies des huguenots : l'argument et le style, le fond et la forme se valent. « Le même Th. de Bèze conteste contre nous que nous devons prendre la sainte hostie dans la main, d'autant que Notre-Seigneur a dit : *Accipite et manducate*. « Prenez et mangez. » Or, est-il, dit Bèze, qu'on ne prend qu'avec la main et non pas avec la bouche. Or, pour répondre à cette ineptie, je pense que Th. de Bèze écrivant ces choses avoit pris un peu trop de vin, non pas dans la main, mais dans la teste. Suivant sa théologie, il faudroit dire que, quand les médecins nous ordonnent un lavement, il faut le prendre avec la main; que, quand on prend un mal contagieux, c'est avec la main qu'on le prend. A ce compte, les manchots et les paralytiques, qui ne peuvent étendre la main pour recevoir, seroient exempts de beaucoup de maladies. » Il est facile de s'en convaincre par ces extraits, la *Doctrine curieuse* n'est qu'un monstre sans apparence d'ordre ni de raison, œuvre seulement de verve et de passion, et que Richelet appelait avec justice la *Doctrine furieuse*.

La *Doctrine curieuse* avait soulevé tant de haine, excité tant de colères, qu'elle fit naître une réfutation sous le titre de *Jugement et censure de la Doctrine curieuse*. Cette réponse était l'œuvre du prieur Ogier, « un de ces grimasseurs qui attendoient Garasse à l'issue de sa chaire pour se planter devant lui en posture de Bruscambille, relevant à son nez leurs moustaches et grommelant entre leurs dents. » Ce libelle était une critique sanglante du jésuite et de son œuvre. Le but de l'auteur était de montrer que Garasse, « mieux pourvu des conditions nécessaires à un poëte satirique et à un farceur, que non pas des qualités convenables à un docteur catholique, a fait depuis naguères un livre qui porte un titre spécieux d'écrit contre les athées, et qui, à parler sincèrement, est un cloaque d'impiété, une sentine de profanation, un rancard de bouffonneries et de contes facétieux, une satire de malignité et de médisances contre infinis gens de bien et de mérites. » Garasse n'était pas homme à reculer devant un tel adversaire; il lui répondit par une *Apologie* où il le malmena de la belle façon. Le prieur Ogier demanda la paix, et les deux ennemis s'écrivirent chacun une lettre pleine de fraternité et de sentiments chrétiens.

Un autre ennemi de la *Doctrine curieuse* et de son auteur fut de Balzac, qui avait été l'élève du P. Garasse. En parlant de l'ouvrage, Balzac regrette que l'inquisition ne soit pas établie en France pour empêcher que les fous ne remplissent le monde de leurs mauvais livres; il ajoute que « quand l'auteur veut faire le plaisant (ce qu'il veut quasi toujours) il faudroit qu'il payast des gens pour rire, comme aux enterrements de Paris ou Rome on paye des pleureurs pour de l'argent. » Garasse rendit à Balzac la monnaie de sa pièce : « Sacratar, mon ami, lui dit-il, croyez-moi, pensez à vous; humectez votre cervelle, prenez le frais; ne vivez pas toujours dans les ardeurs de la canicule; épargnez vos esprits, qui ne sont pas de durée; ne rongez pas vos pattes comme un ours, pour produire en six mois une lettre de trois pages. Ne vous abîmez pas si avant dans les ondes de vos eaux alambiquées, que votre esprit ne s'alambique avec elles; ne vous nourrissez pas tellement d'odeurs, que vous en deveniez insensible ou punais, comme les habitants de Sablée. » Balzac comprit qu'il n'aurait pas le dessus; il fit sa soumission et les deux ennemis se réconcilièrent. Ainsi se terminèrent les orages excités par la *Doctrine curieuse*, qui est un des incidents les plus instructifs de la vie littéraire au XVIIe siècle.

Doctrine de la science, ouvrage de Fichte. V. SCIENCE.

DOCTUS CUM LIBRO (*Savant avec le livre*). Se dit de ceux qui ne sont savants que le livre à la main.

DOCUMENT s. m. (do-ku-man — lat. *documentum*; de *docere*, enseigner. V. DOCILE). Renseignement écrit servant de preuve ou de titre : DOCUMENTS *historiques. Eusèbe manqua de* DOCUMENTS *pour nous raconter l'histoire du premier siècle de l'Eglise.* (A. Maury.) *Les* DOCUMENTS *sont muets pour qui ne sait pas les animer de cette lumineuse conscience du passé, qui certes n'est point exclue par l'érudition, mais que l'érudition ne suppose pas de toute nécessité.* (Renan.)

— Fig. Objet quelconque servant de preuve, de témoignage : *Les théâtres nationaux sont les* DOCUMENTS *les plus précieux de l'histoire psychologique des peuples.* (E. Souvestre.)

— **Encycl.** Polit. et admin. On désigne sous le titre générique de *documents* les pièces, les tableaux, les états, les rapports, les relevés que les gouvernements sont obligés de fournir à des époques déterminées aux chambres législatives ou au public. Cette obligation résulte soit de l'usage, soit des prescriptions mêmes de la loi. En France, depuis le décret du 24 novembre 1860 qui a élargi le contrôle des Chambres, le gouvernement, immédiatement après le discours du trône, communique au Sénat et au Corps législatif un exposé détaillé, par service ministériel, de la situation de l'Empire, ainsi qu'un recueil des correspendances diplomatiques sur les événements les plus importants survenus dans le cours de l'année précédente. Aux termes du décret du 24 novembre 1860, ces *documents*, réunis aux communications des commissaires du gouvernement, doivent contenir toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure. Indépendamment de ces *documents* généraux, il en est d'autres se rattachant spécialement à des actes de haute administration dont la communication est prescrite par les lois elles-mêmes. Voici l'énumération des principaux de ces *documents* : 1o la liste des boursiers aux lycées impériaux (cette liste doit indiquer les noms des élèves, leurs prénoms, le lieu de leur naissance et leur titre à l'obtention de la bourse); 2o un rapport détaillé sur l'emploi des fonds alloués aux colléges communaux; 3o un état présentant par département l'indication des recettes et dépenses allouées pendant l'année précédente pour l'instruction primaire. L'état des recettes doit indiquer d'une manière distincte les fonds provenant des votes des conseils municipaux, des conseils généraux, et ceux qui proviennent des impositions établies par décret; l'état des dépenses indique les diverses natures de dépenses, et distingue les dépenses obligatoires des dépenses facultatives; 4o un tableau détaillé des impositions extraordinaires et des emprunts qui pèsent sur les départements et les communes dont le revenu excède 100,000 fr. Ce tableau indique les motifs qui ont rendu ces imposi-

tions et emprunts nécessaires, les dates des lois ou décrets qui les ont autorisés, le montant des emprunts, le nombre des centimes, leur durée, leur produit et leur emploi; 5o un état indiquant les communes jouissant de la faculté accordée par les lois du 28 avril 1816 et du 11 juin 1842 d'établir des droits d'octroi supérieurs au double de ceux qui sont perçus aux entrées des villes au profit du Trésor; 6o un tableau faisant connaître le nom, la demeure et la profession des parents des élèves admis dans l'année à titre de boursiers dans les écoles d'arts et métiers entretenues par l'Etat, ainsi que les diverses natures de machines, d'appareils, de meubles et d'ustensiles exécutés par les élèves et leur prix moyen; 7o un rapport sommaire sur la situation et les opérations des caisses d'épargne. Ce rapport doit être suivi d'un état général des sommes votées ou données par les conseils généraux, les conseils municipaux et les citoyens pour subvenir au service des frais des caisses d'épargne; 8o les *documents* statistiques propres à faire connaître la situation commerciale et agricole de l'Algérie, ainsi que le mouvement de ses hôpitaux militaires; 9o un tableau faisant connaître le rang d'admission des élèves boursiers à l'Ecole polytechnique, ainsi que les noms, demeures et professions de leurs parents; 10o le tableau de toutes les propriétés immobilières appartenant à l'Etat, tant à Paris que dans les départements, et qui sont affectées à un service public quelconque. Ce tableau doit contenir la date de l'affectation et l'indication de l'usage auquel chaque propriété est consacrée, ainsi que sa valeur approximative; 11o un état des concessions autorisant la cession des terrains domaniaux usurpés, indiquant les noms et domiciles des concessionnaires, la contenance approximative des terrains concédés, leur prix d'estimation et le prix moyennant lequel les concessions ont été faites; 12o le compte général, par départements, de la distribution du fonds de dégrèvements et non-valeurs pour l'exercice expiré; 13o l'état de l'emploi, par départements et par nature de travaux, du crédit porté au budget de l'année précédente pour travaux d'entretien et d'amélioration des forêts; 14o le relevé des livres et ouvrages gravés ou imprimés par ordre du gouvernement. Ces livres ne peuvent être distribués qu'aux bibliothèques de Paris et des départements; il est fait un relevé des décisions spéciales qui ont accordé partie de ces ouvrages à des individus, à titre de récompense ou pour tout autre motif; 15o l'état des changements survenus dans le cours de l'année précédente au tableau des soldes de non-activité et de traitement de réforme. Cet état contient les noms et grades des militaires et marins qui ont obtenu les soldes de non-activité et les traitements de réforme, la durée et l'époque de leurs services, les motifs de la concession qui leur en a été faite, enfin l'indication de la commune, du canton et du département où ils ont fixé leur domicile; 16o l'état sommaire de tous les marchés de 50,000 fr. et au-dessus passés dans le courant de l'année échue. Les marchés inférieurs à cette somme, mais qui s'élèvent pour des objets de même nature à 50,000 fr. et au-dessus, y sont portés; cet état indique aussi le nom et le domicile des parties contractantes, la durée, la nature et les principales conditions du contrat; 17o le rapport annuel sur le résultat général des travaux de la cour des comptes et les vues de réforme et d'amélioration dans les différentes parties de la comptabilité; 18o le rapport de la commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine. Cette commission a une réunion obligée par trimestre, indépendamment de toutes les réunions qui peuvent, dans les intervalles, être indiquées par le ministre de la marine et par le président de la commission. Elle est autorisée à requérir de l'administration spéciale de l'établissement toutes les communications et à procéder aux vérifications qu'elle juge nécessaires. Elle tient procès-verbal de ses séances, et, à la fin de chaque année, elle fait, sur la situation de l'établissement des invalides, un rapport qui est mis par le ministre sous les yeux du chef de l'Etat. Ce rapport est ensuite annexé aux comptes qui doivent être présentés à la législature.

En Angleterre, depuis que le principe de la publicité sans restriction a fini par prévaloir, la législature montre autant de vigilance et d'activité à se procurer et à porter à la connaissance du public tous les renseignements possibles sur les sources d'où elle peut tirer ses lois, qu'elle montrait autrefois de répugnance à faire la lumière sur toutes ces matières. Les états financiers et statistiques, les rapports et les *documents* sur toutes les questions de politique intérieure et étrangère se sont multipliés d'une manière si remarquable depuis le commencement du siècle, qu'on se demande, dit M. Erskine May dans son *Histoire constitutionnelle de* 1760 *à* 1860, comment le Parlement pouvait jadis prétendre faire des lois sans donner tous ces renseignements. Ces *documents* sont, comme en France, distribués à tous les membres de la législature, et, grâce à ceux-ci, le public peut, lui aussi, les étudier. En 1835, la Chambre des communes a fait un pas de plus dans la voie de la publicité, en ordonnant que tous les *documents* seraient librement vendus à un prix peu élevé. Le public se trouve donc avoir, sur toutes les questions législatives, les mêmes moyens d'information que la Chambre elle-même. La communauté de connaissances est ainsi établie aussi bien que la communauté de discussion. Le gouvernement n'a pas seul l'initiative de la forme à donner à ces communications; chaque membre du Parlement peut, avec l'autorisation de la Chambre, demander telle communication que bon lui semble et en prescrire la forme; il est seulement tenu de vérifier à la bibliothèque de la Chambre si le *document* qu'il demande n'existe pas déjà. Contrairement à ce qui se passait autrefois, cette publicité des *documents* parlementaires a pris des proportions si considérables, que le public n'y prend plus garde.

En France, les tableaux et les renseignements de ce genre ne sont pas aussi répandus, ainsi que nous venons de le dire, tenus sous le boisseau; indépendamment de la distribution qu'on en fait aux membres de la législature, communication des plus importants de ces *documents* est adressée aux bibliothèques publiques.

Documents pour l'histoire des opinions et de la littérature des Karaïtes (*Beitræge und Documente zur Geschichte des Karæerthums und der Karæischen Literatur* (Leipzig, 1866, in-12), par Ad. Neubauer. Cet ouvrage a pour objet de donner un résumé des opinions et de la littérature des Caraïtes. Il a été composé avec les matériaux de la collection caraïte qui a été transportée de Crimée à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, où l'auteur l'a consultée. Le livre est distribué en cinq chapitres : les *Premiers Caraïtes et leurs écrits en arabe;* les *Caraïtes en Crimée;* les *Caraïtes dans les pays byzantins;* les *Caraïtes en Pologne et en Russie; Différence des Caraïtes et des rabbins dans l'explication de l'Ecriture sainte.* L'histoire des Caraïtes est très-peu connue, et cependant elle est assez curieuse, puisqu'ils forment, après les rabbins, la secte principale du judaïsme, qu'ils rejettent le Talmud, et que leurs origines remontent tout au moins aux premiers siècles de notre ère.

DOD (Charles-Roger), journaliste et compilateur anglais, né en 1793, mort à Londres en 1855. Il était fils unique du révérend Roger Dod, ministre de Drumlease, dans le comté de Leitrim. Il fut élevé et instruit pour devenir un des membres du barreau irlandais; mais il abandonna de bonne heure l'étude des lois pour le journalisme et vint s'établir à Londres. Il entra dans la rédaction du *Times*, où il remplit pendant trente-trois ans le périlleux emploi de directeur de la rédaction parlementaire. Pendant quelques années, M. Dod rédigea également les articles nécrologiques de ce journal, écrits souvent au moment même de la mise en page. On raconte à ce propos que, lorsque le télégraphe vint annoncer à Londres la nouvelle de la mort de lord George Bentink, M. Dod écrivit un long et consciencieux article sur ce membre important du parti conservateur, dans le wagon du chemin de fer qui le ramenait de Ramsgate, et qu'après avoir seulement ajouté quelques dates il l'envoya à l'imprimerie. L'article s'étalait dans les colonnes du *Times* trois heures après la réception du télégramme. M. Dod a fondé plusieurs ouvrages périodiques ou annuaires d'une grande utilité, entre autres le *Vade-mecum* parlementaire et l'*Annuaire de la pairie, du baronetage, etc., de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*. Parmi les autres publications intéressantes de M. Dod, nous citerons encore les *Faits électoraux*, matériaux fort précieux pour l'histoire de l'Angleterre.

DODA, déesse de la mythologie slave. V. DADZBOG.

DODANE ou **DODÈNE** ou **DUODENA**, femme moraliste, épouse de Bernard, duc de Septimanie, morte à Uzès en 843. Aussi célèbre par ses vertus que par ses talents, elle composa pour son fils aîné, Guillaume, qui devint duc d'Aquitaine, un *Manuel* écrit en latin, dans lequel elle donne d'excellents conseils pour la conduite. Plusieurs chapitres de cet ouvrage ont été publiés par le P. Mabillon dans son appendice au tome V des *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*.

DODART (Denis), médecin français, né à Paris en 1634, mort en 1707. Il était fils d'honnêtes bourgeois qui lui firent donner une excellente éducation, et se livra d'abord à l'étude du droit, qu'il abandonna bientôt pour celle de la médecine. Son ardeur laborieuse et ses progrès dans cette science furent tels, qu'ils méritèrent à Dodart, encore sur les bancs de l'école, les éloges de Guy-Patin, qui n'en était pas prodigue, comme on sait, et dont on disait : « Lorsque Guy-Patin parle de quelqu'un sans en dire du mal, on peut présumer qu'il en pense du bien. » Il fallait qu'il eût été vivement frappé du mérite de Denis Dodart pour en parler comme il le fait dans sa 186e lettre (édition de 1692) : « Ce jourd'hui 5 juillet (1660), nous avons fait la licence de nos vieux bacheliers; ils sont sept en nombre, dont celui qui est le second, nommé Dodart, est un des plus savants hommes de ce siècle. Ce jeune homme est un prodige de sagesse et de science, *monstrum sine vitio*, comme *dicebat Adrianus Turnebus de Iosepho Scaligero*. » Dodart n'avait alors que vingt-cinq ans. Guy-Patin était si fort pénétré du mérite du jeune médecin qu'il dit encore, dans sa 190e lettre à un autre de ses correspondants : « Notre licencié, qui est si savant, s'appelle Dodart. Il est fils d'un bourgeois de Paris fort honnête homme. C'est un grand garçon fort sage, fort modeste, qui sait Hippocrate, Galien, Aristote, Cicéron, Sénèque et Fernel par cœur. C'est un garçon incomparable, qui n'a pas encore vingt-six ans; car la Faculté lui fit grâce, au premier examen, de quelques mois qui lui manquaient pour son âge, sur la bonne opinion qu'on avait de lui dès auparavant. »

Dodart obtint son titre de docteur le 18 octobre 1660, par deux remarquables thèses, qui sont, à proprement parler, deux livres, écrits d'ailleurs dans une assez belle latinité : *Ergo in hydrope mittendus sanguis* (1660, in-4o), et *De febribus balneum* (1660, in-4o). A peine eut-il reçu le doctorat, que son mérite et la réputation de quelques cures heureuses le firent rechercher comme médecin par les plus riches et les plus grandes familles, celles de Longueville et du prince de Conti, entre autres. Il gagna dans celle-ci plus que la confiance de tout le monde : Mme la princesse de Conti lui témoigna la plus constante et la plus honorable amitié, et presque dans le même temps il fut nommé conseiller-médecin du roi. Il avait acquis ce dernier titre, lorsque, en 1666, il obtint une chaire de pharmacie où il traita surtout des plantes en leur appliquant, pour en décomposer les propriétés, le principe nouveau et fécond de l'analyse chimique; son savoir comme botaniste le fit, en 1673, recevoir de l'Académie des sciences.

L'Académie avait déjà entrepris l'*Histoire des plantes*, ouvrage d'une vaste étendue, et Dodart s'attacha à ce travail. Il fut chargé de rédiger la préface qui fut placée en tête du volume qu'elle fit imprimer en 1676 sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes.*

« L'*Histoire des plantes* était le principal travail de M. Dodart dans l'Académie, dit Fontenelle, mais non pas le seul. Il s'attacha beaucoup à étudier la transpiration insensible du corps húmain. Tous les physiciens et les médecins en avaient toujours eu une idée, mais si générale et si vague, que tout ce qu'ils en savaient proprement, c'est qu'il y a une transpiration. L'illustre Sanctorius, médecin de Padoue, est le premier qui ait su la réduire au calcul par des expériences, et en comparer la quantité à celle des déjections grossières. Elle va beaucoup au delà de ce qu'on eût jamais imaginé : il peut sortir du corps en un jour, selon Sanctorius, sept ou huit livres de matière par la transpiration, et comme il n'est pas possible qu'une si abondante évacuation ne soit fort importante, plusieurs habiles médecins la regardent comme un des principaux fondements et de leur théorie et de leur pratique. Mais parce que Sanctorius a eu le premier de si belles vues, il ne les a pas poussées à leur perfection. Par exemple, quoiqu'il ait conçu en général que la transpiration devait être différente selon les âges, il ne paraît pas avoir eu égard à cette différence ni dans ses observations, ni dans les conséquences qu'il en tire, et M. Dodart s'assura par des expériences, continuées durant trente-trois ans, que l'on transpire beaucoup plus dans la jeunesse. En effet, il est fort naturel, et que la chaleur du sang, plus faible à mesure que l'on vieillit, pousse au dehors moins de particules subtiles, et qu'en même temps les pores de la peau se resserrent. M. Dodart était particulièrement propre à ces sortes d'expériences, parce qu'il faut les faire sur soi-même et mener une vie égale et uniforme, tant d'un jour à l'autre que dans les différents âges; autrement on ne pourrait comparer sans beaucoup d'erreur ou d'incertitude les transpirations des différents temps. »

Toutes les branches de la médecine et de l'histoire naturelle, du reste, étaient pour lui objet d'étude. Les œuvres de Dodart sont nombreuses. Toutes sont écrites avec une remarquable intention de travailler au bien public, de contribuer aux progrès de la médecine, mais aussi, d'une manière générale, à l'instruction tout ensemble et à l'amélioration morale des hommes. Après la publication de sa belle *Préface* des *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes* (1676), il donna successivement, en latin et en français, les ouvrages suivants : *Non ergo carnes quovis alio cibo salubriores* (Paris, 1677, in-4o); *De cancro hydrargyro* (Paris, 1682, in-4o); la *Médecine des pauvres* (Paris, 1692, in-12), ouvrage où éclatent vivement les sentiments de la plus ardente charité; *Ergo febribus acutis e carnibus juscula* (Paris, 1700, in-4o); *An omnis morbus a coagulatione* (Paris, 1730, in-4o). Ce sont là les principaux ouvrages de Dodart, qui a encore fourni un grand nombre de dissertations intéressantes aux *Mémoires de l'Académie des sciences*. Il serait trop long d'énumérer ici tous ces travaux, que l'on trouvera, si l'on en est curieux, dans le recueil précité.

Dodart, occupé surtout de science, songeait peu à la religion; il était cependant de cette grande école du XVIIe siècle qui, sans insister beaucoup sur le dogme, s'attachait particulièrement à l'essence même de la morale évangélique. « Sa piété, dit Fontenelle, était éclairée, et il accompagnait de toutes les lumières de la raison la respectable obscurité de la foi. » La charité paraît avoir été celle des trois vertus théologales dont il avait été le plus touché, et il alla souvent jusqu'à mettre presque absolument en pratique ce principe que Jésus aimait à répéter à ses disciples : « Que celui qui a deux habits en donne un à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger en use de même. » Il n'était pas seulement l'auteur de la *Médecine des pauvres* : il était le médecin des pauvres, les secourant de son art et de sa bourse. Il était le médecin d'un très-grand nombre, « et peut-être même, dit Fontenelle, d'un plus grand nombre qu'il ne le pouvait être de la manière dont il l'était : il ne les guérissait pas seulement, il les nourrissait. Aussi avait-il été obligé d'associer à ses entreprises de charité plusieurs personnes de considération, et d'aller mendier lui-même des secours pour être plus en état d'en donner. »

On sent que, par cette façon d'user de son bien, malgré les amples rétributions qu'il recevait, sa fortune quand il mourut n'ait pas été trouvée considérable. Sa mort même fut une suite de son active et ardente charité. Quoiqu'il eût, en 1707, atteint sa soixante-treizième année, il était vaillant encore. Un jour il s'excéda de fatigue pour des pauvres qu'il traitait très-loin de sa demeure, prit beaucoup de froid, et revint chez lui à cinq heures du soir. La fièvre se déclara aussitôt et une fluxion de poitrine l'enleva en dix jours. — Son fils, Claude-Jean-Baptiste DODART, né en 1664, mort en 1730, suivit la même carrière, et fut successivement médecin des dames de Saint-Cyr, des ducs d'Orléans, de Bourgogne, de Berry et de la princesse de Conti, enfin premier médecin de Louis XV. Il n'a écrit que ses deux thèses pour le doctorat : *Ergo in tanta medentium multitudine pauci medici; Ergo phlebotomia omni ætati omnium magnorum morborum princeps et universale remedium* (Paris, 1687, in-4o).

DODARTIE s. f. (do-dar-sî — de *Dodart*). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, tribu des gratiolées, comprenant une seule espèce, qui habite l'Asie.

DODD (Guillaume), théologien anglais, né à Bourne (comté de Lincoln) en 1729, pendu en 1777. Il fit ses études à Cambridge, et reçut les ordres (1753); après quoi il vint se fixer à Londres, où il s'acquit une brillante réputation comme prédicateur; il devint chapelain du roi en 1766, et précepteur du fils du comte de Chesterfield. Pour son malheur, Dodd n'était pas riche et avait des goûts très-dispendieux. Ce fut la cause de son discrédit et de sa perte. La cure de Saint-George à Londres étant devenue vacante, il remua ciel et terre pour s'y faire nommer et ne rougit pas d'offrir 3,000 guinées à la femme du chancelier, si elle voulait se donner la peine d'intercéder en sa faveur. Cette triste démarche amena sa ruine. La lettre fut montrée au chancelier, puis au roi, et grand fut le scandale qui s'ensuivit. Dodd fut aussitôt rayé de la liste des chapelains du roi, vilipendé à la cour et à la ville, et conspué sur le théâtre de Hay-Market. Il partit pour Genève; pendant ce temps Chesterfield, son élève, s'employa pour lui et lui procura la cure de Winge, dans le comté de Buckingham. Poursuivi par ses créanciers, Dodd quitta de nouveau l'Angleterre et s'afficha, dit-on, en France avec une courtisane. Néanmoins il prêcha à Londres l'hiver suivant. Ses créanciers le poursuivaient toujours. Pressé de toutes parts, à toute extrémité, il signa du nom de Chesterfield une lettre de change de 4,200 livres. Son crime ne tarda pas à être découvert et jugé. Dodd fut condamné à mort et exécuté à Tyburn. En somme, ce fut un triste personnage, partagé entre la vanité et l'hypocrisie. Dodd avait quelques talents littéraires, et l'un de ses ouvrages, les *Pensées en prison*, écrit dans les derniers jours de sa vie, est remarquable. Cet ouvrage a été traduit en français par le pasteur Levade, de Lausanne, sous ce titre : *Méditations de Dodd dans sa prison* (Lausanne, 1780, in-8o). On a aussi de Dodd : *Beautés de Shakspeare* (1752, 2 vol. in-12); les *Hymnes de Callimaque*, traduction en vers (1755); *Sermons sur les paraboles et les miracles* (1758, 4 vol. in-8o); *Explication familière des œuvres poétiques de Milton* (1762, in-12); *Poésies* (1765); *Commentaire sur la Bible* (1765, 3 vol. in-8o); *Sermons sur les devoirs des grands* (1769). Ces sermons sont ceux de Massillon mis en anglais.

DODD (Robert), peintre de marine anglais, né en 1748, mort vers 1810. Il était sans rival parmi ses compatriotes dans le genre qu'il avait adopté. Il excellait surtout dans la reproduction des batailles et des tempêtes. On a beaucoup admiré, à l'exposition de Londres, de 1796, son *Nautic camp*, tableau de 110 pieds de long, représentant la flotte anglaise à Spithead, le 1er mai 1795, au moment où elle s'éloigne pour échapper à l'incendie du vaisseau la *Boyne*. Une de ses dernières productions est le *Combat de Trafalgar*. Dodd a exécuté avec talent des gravures à l'eau-forte et au burin représentant des scènes maritimes.

DODD (Robert), ingénieur anglais, né vers 1755, tué en 1822, dans l'explosion d'une machine à vapeur. Il s'est fait connaître par la construction de plusieurs ponts et édifices importants et par divers écrits, entre au-

tres : *Notice sur les principaux canaux du monde connu* (Londres, 1795); *Observations sur l'eau* (Londres, 1805, in-8°).

DODDRIDGE (sir John), jurisconsulte anglais, né à Barnstaple en 1555, mort en 1628. Il remplit les fonctions de juge des plaids communs et de juge du banc du roi. Savant antiquaire et jurisconsulte des plus distingués, Doddridge composa plusieurs ouvrages qui ne parurent qu'après sa mort. Les principaux sont : le *Flambeau de l'homme de loi* (1629, in-4°); le *Parfait ministre* (1630); *Histoire des états anciens et modernes de la principauté de Galles, du duché de Cornouailles, du comté de Chester* (1630, in-4°); *Opinions touchant l'antiquité, la puissance, etc., de la haute cour du Parlement d'Angleterre* (1658, in-8°), etc.

DODDRIDGE (Philippe), théologien anglais non conformiste (c'est-à-dire n'appartenant pas à l'Eglise anglicane), né à Londres en 1702, mort en 1751. Il fut tour à tour pasteur de la communauté de Kibworth et de celle de Market-Harborough. En 1729, il ouvrit une école destinée aux jeunes gens qui se préparaient au ministère évangélique; ensuite il dirigea pendant vingt-deux ans une congrégation à Northampton. Toute sa vie fut spécialement consacrée à l'éducation de la jeunesse; c'est vers ce but si louable qu'il tendit par la plupart de ses ouvrages, assez nombreux, auxquels on reproche des préceptes trop rigoureux sur l'observance des pratiques du culte. Les principaux sont : *Sermons sur l'éducation des enfants* (1732); *Sermons pour les jeunes gens* (1736); *Discours pratiques sur la régénération* (1741); les *Principes de la religion chrétienne, mis en vers simples et aisés à l'usage des enfants* (1743); *Adresse simple et sérieuse au père de famille sur l'important sujet de la religion de sa famille; Cours de lectures sur les questions les plus importantes de la métaphysique, de la morale et de la théologie* (Liége, 1768, 4 vol. in-12). Doddridge fut moins aimé pour ses qualités morales qu'estimé pour ses talents.

DODE (sainte), nièce de sainte Beuve, fondatrice du monastère de Saint-Pierre de Reims. Elle vivait au VIIIe siècle. Elle succéda à sa tante comme abbesse de ce monastère, et l'une et l'autre méritèrent par leur piété et leur vertu d'être placées au rang des saintes. Elles sont honorées le 24 avril.

DODE DE LA BRUNERIE (Guillaume, vicomte), l'un des meilleurs officiers du génie, pair et maréchal de France, né à Saint-Geoire (Isère) en 1775, mort en 1851. Il sortit de l'école militaire de Metz en 1795, fit les campagnes du Rhin, d'Egypte et d'Italie, se distingua à la bataille de Rastadt, à la défense du pont d'Huningue, devint colonel en 1805; montra beaucoup de courage à Iéna et à Pultusk, mérita au siége de Saragosse (1809) le grade de général de brigade; fut chargé, après les désastres de Russie, de la défense de Glogau en qualité de général de division, et ne rendit la place qu'en 1814, sur l'invitation de Louis XVIII. Il dut bien plus à ses talents dans son arme qu'à son dévouement aux Bourbons d'être conservé sur les cadres. Sur la demande expresse du duc d'Angoulême, il fut employé en Espagne en 1823, et reçut, à la fin de la campagne, avec les titres de pair et de vicomte, celui de membre du comité du génie. Louis-Philippe lui donna la haute direction des fortifications de Paris en 1840, et, en 1847, le bâton de maréchal.

DODÉCACORDE s. f. (do-dé-ka-kor-de — du gr. *dôdeka*, douze; *chordê*, corde). Mus. anc. Système de musique qui a ajouté quatre nouveaux tons aux huit fournis par le chant ecclésiastique romain.

DODÉCACTIDE s. f. (do-dé-ka-kti-de — du gr. *dôdeka*, douze; *aktis*, rayon). Echin. Genre d'échinodermes à douze rayons, voisin des astéries.

DODÉCADE s. f. (do-dé-ka-de — du gr. *dôdeka*, douze). Douzaine : *Les éons des gnostiques étaient classés par* DODÉCADES.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des salicariées, qui croît à Surinam.

DODÉCADÉNIE s. f. (do-dé-ka-dé-nî — du gr. *dôdeka*, douze; *adên*, glande). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, qui croît au Népaul.

DODÉCADIE s. f. (do-dé-ka-dî — du gr. *dôdekas*, douzaine). Bot. Genre d'arbres de la Cochinchine, rapporté avec doute à la famille des tiliacées.

DODÉCAÈDRE s. m. (do-dé-ka-è-dre — du gr. *dôdeka*, douze; *edra*, face). Géom. Solide à douze faces : DODÉCAÈDRE *régulier*.

— Minér. Cristal terminé par douze facettes.

— Adjectiv. Qui a la forme d'un dodécaèdre : *Un cristal* DODÉCAÈDRE. *Je vis des têtes inimaginables, des nez* DODÉCAÈDRES, *des yeux en losange*. (Th. Gautier.)

— **Encycl.** *Dodécaèdre régulier*. On dit qu'un polyèdre est régulier lorsqu'il a pour faces des polygones réguliers égaux; que ses angles solides sont égaux et ses angles dièdres aussi égaux (V. POLYÈDRE). Le *dodécaèdre* régulier a pour faces des pentagones réguliers.

Soit ABCDE un pentagone régulier; si l'on mène du point A une droite AM, faisant avec AB et AE des angles égaux à l'angle EAB du pentagone, de manière que l'angle trièdre ABEM soit régulier, et si l'on forme de même en B,C,D,E quatre autres angles trièdres réguliers; que l'on prenne les longueurs AM, BN, CP, DQ et ER égales à AB, et qu'on achève dans les plans MABN, NBCP, etc., les pentagones réguliers MABNG, NBCPH, etc., les six faces pentagonales ainsi ajoutées formeront la moitié de la surface totale du *dodécaèdre régulier*.

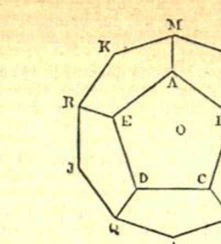

Pour achever ce *dodécaèdre*, il suffira de construire sur le même pentagone ABCDE pour base une surface ABCDEM'G'N'... symétrique de la précédente, de manière que, la première s'étendant par exemple derrière le tableau, la seconde, au contraire, ait sa concavité tournée en avant.

Si l'on fait alors tourner la seconde surface autour de son axe, perpendiculaire au plan du tableau et passant par le centre O du pentagone ABCDE, d'un angle égal au demi-angle au centre du pentagone, de manière que M',G',N',H', etc., se placent respectivement dans les plans passant par l'axe et par G,N,H,P, etc., et que l'on transporte la seconde surface, d'avant en arrière, dans le sens de l'axe, les points M', G', N', etc., viendront se placer respectivement sur G,N,H, etc., et les deux surfaces n'en formeront plus qu'une fermée de toutes parts.

En effet, les deux figures qu'on obtiendrait en joignant d'une part M,N,P,Q,R, et de l'autre G,H,I,J,K, seraient évidemment deux pentagones réguliers tracés dans des plans parallèles à celui de ABCDE. D'un autre côté, la projection du contour gauche MGNHPI.... sur le plan ABCDE forme un décagone régulier; les côtés MG,GN, etc., sont alternativement inclinés dans un sens et dans l'autre sur le plan ABCDE, et font tous avec lui des angles égaux.

Lors donc que le point M', par exemple, sera amené en G, par suite du mouvement indiqué plus haut, M'G', qui était symétrique de MG, aura la direction de GN et le point G' se placera en N; de même, G'N', qui était symétrique de GN, aura la direction de NH, et le point N' se placera en H, etc.; tous les sommets des deux décagones gauches coïncideront donc en même temps.

D'ailleurs, le polyèdre formé sera bien régulier, puisque tous ses angles solides trièdres seront formés chacun de trois faces égales à l'angle du pentagone régulier.

Chaque angle solide du *dodécaèdre* étant formé de trois angles plans égaux à l'angle d'un pentagone régulier, l'inclinaison de deux faces adjacentes sera déterminée directement par l'une des équations

$$\cos \alpha = \frac{1-\sqrt{5}}{5-\sqrt{5}} = -\frac{1}{\sqrt{5}}, \quad \sin \alpha = \frac{2}{\sqrt{5}}$$

et

$$\tang \alpha = -2.$$

On peut aussi employer la formule générale établie pour les cinq polyèdres réguliers,

$$\sin \frac{1}{2}\alpha = \frac{\cos \frac{\pi}{m}}{\sin \frac{\pi}{n}},$$

où n représente le nombre des côtés de chaque face, et m le nombre d'angles plans qui se réunissent dans chaque angle solide. Dans le *dodécaèdre*, m est égal à 3 et n à 5; on a donc

$$\sin \frac{1}{2}\alpha = \frac{\cos 60^\circ}{\sin 36^\circ}, \quad \text{d'où} \quad \alpha = 116^\circ 32' 14''.$$

DODÉCAÉDRIQUE adj. (do-dé-ka-é-dri-ke — rad. *dodécaèdre*). Géom. Qui se rapporte, qui convient au dodécaèdre : *La forme* DODÉCAÉDRIQUE.

DODÉCAFIDE adj. (do-dé-ka-fi-de — du gr. *dôdeka*, douze, et du lat. *fidus*, fendu). Bot. Qui est divisé en douze segments.

DODÉCAGONAL, ALE adj. (do-dé-ka-go-nal, a-le — rad. *dodecagone*). Géom. Qui a douze angles : *Une figure* DODÉCAGONALE. ‖ Qui a pour base un dodécagone : *Une pyramide* DODÉCAGONALE. *Un prisme* DODÉCAGONAL.

DODÉCAGONE s. m. (do-dé-ka-go-ne — du gr. *dôdeka*, douze; *gônia*, angle). Géom. Polygone qui a douze angles et par conséquent douze côtés : *Un* DODÉCAGONE *régulier a douze angles égaux et douze côtés égaux*.

— **Encycl.** Le *dodécagone* régulier s'obtient en portant six fois le rayon sur une circonférence de cercle, ce qui donne l'hexagone régulier; divisant les arcs sous-tendus par les côtés de l'hexagone, chacun en deux parties égales, et joignant les nouveaux points de division deux à deux de proche en proche.

L'angle au centre du *dodécagone* régulier est de $\frac{360^\circ}{12}$ ou de 30°; les angles aux sommets sont de 150°.

Le côté du *dodécagone* régulier est

$$R\sqrt{2-\sqrt{3}},$$

son apothème est

$$\frac{R}{2}\sqrt{2+\sqrt{3}};$$

par conséquent, sa surface est

$$S = 3R^2.$$

Deux *dodécagones* réguliers égaux, juxtaposés le long d'un côté, laissent entre eux un angle vide de 60°; c'est l'angle du triangle équilatéral; par conséquent, on peut daller une surface plane au moyen de *dodécagones* réguliers et de triangles équilatéraux. V. CARRELAGE.

DODÉCAGYNE adj. (do-dé-ka-ji-ne — du gr. *dôdeka*, douze; *gunê*, femelle). Bot. Qui a douze pistils, styles ou stigmates.

DODÉCAGYNIE s. f. (do-dé-ca-ji-nî — du gr. *dôdeka*, douze; *gunê*, femelle). Bot. Ordre de la deuxième classe du système de Linné, comprenant les genres dont [illegible] a douze pistils.

DODÉCAGYNIQUE adj. (do[illegible] — rad. *dodécagynie*). Bot. Qui [illegible] dodécagynie : *Système* DODÉCA[illegible]

DODÉCANDRE adj. (do-dé-kan-dre — du gr. *dôdeka*, douze; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Qui a douze étamines, ou, plus exactement, plus de dix et moins de vingt étamines.

DODÉCANDRIE s. f. (do-dé-kan-drî — du gr. *dôdeka*, douze; *anêr*, *andros*, mâle). Bot. Onzième classe du système de Linné, comprenant les genres dont les fleurs ont plus de dix et moins de vingt étamines.

DODÉCANDRIQUE adj. (do-dé-kan-dri-ke — rad. *dodécandrie*). Bot. Qui appartient à la dodécandrie.

DODÉCANÈSES. V. CYCLADES.

DODÉCANOME adj. (do-dé-ka-no-me — du gr. *dôdeka*, douze; *nomos*, loi). Minér. Soumis à douze lois de décroissement : *Un cristal* DODÉCANOME.

DODÉCAPARTI, IE adj. (do-dé-ka-par-ti — du gr. *dôdeka*, douze, et du lat. *partitus*, divisé). Bot. Qui est divisé en douze segments aigus et profonds. ‖ On dit aussi DODÉCAPARTIT, ITE.

DODÉCAPÉTALE adj. (do-dé-ka-pé-ta-le — du gr. *dôdeka*, douze, et de *pétale*). Bot. Qui a douze pétales, dont les fleurs ont douze pétales : *Fleur* DODÉCAPÉTALE. *Plante* DODÉCAPÉTALE.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE adj. (do-dé-ka-pé-ta-lé — rad. *dodécapétale*). Bot. Qui a douze pétales : *Une fleur* DODÉCAPÉTALÉE. *Une corolle* DODÉCAPÉTALÉE.

DODÉCAPHARMACUM s. m. (do-dé-ka-far-ma-komm — du gr. *dôdeka*, douze; *pharmakon*, remède). Pharm. anc. Onguent qui a joui d'une certaine célébrité. ‖ On le nommait aussi ONGUENT DES DOUZE APÔTRES.

DODÉCAS s. m. (do-dé-kass — du gr. *dôdeka*, douze). Bot. Genre de plantes, de la famille des lythracées, qui a pour type un arbrisseau de Surinam.

DODÉCASTYLE adj. (do-dé-ka-sti-le — du gr. *dôdeka*, douze; *stulos*, colonne). Archit. Qui a douze colonnes sous le fronton : *Un temple* DODÉCASTYLE.

DODÉCATHÉON s. m. (do-dé-ka-té-on — du gr. *dôdeka*, douze; *theos*, Dieu). Bot. Genre de plantes, de la famille des primulacées, dont une espèce porte une hampe à douze fleurs : *Le* DODÉCATHÉON *de Mead est une jolie plante à feuilles radicales disposées en rosette et irrégulièrement dentées, douze fleurs d'un beau rose pourpre terminant une hampe de* 30 *à* 35 *centimètres*. (Gouas.)

DODÉCATOMORIE s. f. (do-dé-ka-to-mo-rî — *dodecatomorion*; de *dôdekatos*, douzième, et *morion*, partie). Géom. anc. Douzième partie du cercle ou arc de 30°.

— Astron. anc. Chacun des douze signes du zodiaque, l'arc qu'ils occupent valant 30°.

— Astrol. Chacune des douze maisons ou parties du zodiaque, pour les distinguer des douze signes.

— Pharm. anc. Nom que les Grecs donnaient à un médicament composé de douze ingrédients.

DODECHIN, chroniqueur allemand, né à Logenstein (électorat de Trèves). Il était abbé de Saint-Disibode vers la fin du XIIe siècle; il fit le voyage de la terre sainte et composa à son retour une *Histoire sainte* ou *Pèlerinage de la terre sainte*.

DODÉCUPLE adj. (do-dé-ku-ple — du gr. *dôdeka*, douze, et du suffixe lat. *plex*, qui indique la multiplication). Qui contient douze objets; qui est répété douze fois.

DODELINANT (do-de-li-nan) part. prés. du v. Dodeliner : *Lui-même se berçait en* DODELINANT *de la tête, barytonant du c...* (Rabelais). *Ce fou restait là sur son bloc de pierre toute la journée,* DODELINANT *de la tête*. (Th. Gaut.)

DODELINÉ, ÉE (do-de-li-né) part. passé du v. Dodeliner : *Un enfant* DODELINÉ.

DODELINEMENT s. m. (do-de-li-ne-man — rad. *dodeliner*). Bercement, balancement : *Il indique, par un* DODELINEMENT *joyeux, une ébriété de satisfaction*. (Th. Gautier.)

DODELINER v. a. ou tr. (do-de-li-né — fréquent. de *dodiner*). Bercer doucement : DODELINER *un enfant*. ‖ Balancer lentement et légèrement : *La plupart des jeunes femmes, qui ont d'ordinaire le sens musical dans les jambes,* DODELINAIENT *la tête avec une mignardise toute séduisante*. (H. Castille.)

— v. n. ou intr. Produire un balancement lent et régulier : *Le joueur de rebec, gros Turc à cou de taureau,* DODELINAIT *de la tête avec un air de satisfaction inexprimable*. (Th. Gaut.)

Se dodeliner v. pr. Se bercer, se balancer légèrement :

Sur la branche qui s'incline
Sous son fardeau,
Gazouille et *se dodeline*
Le jeune oiseau.
BENJAMIN BARBÉ.

DODERÈTE (Thomas), révolutionnaire français, né près de Langres en 1751, mort en 1824. Il était avocat lorsqu'il fut nommé, pendant la Révolution, administrateur du district de Langres. Il se signala dans ce poste par l'exaltation de ses idées et publia, sous le titre de *Catéchisme à l'usage de toutes les religions*, une compilation tirée de l'*Origine de tous les cultes*, de Dupuis.

DODGE, comté des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans le Wisconsin. Superficie, 28 myr. carr.; 19,138 hab. : ch.-l. Juneau. Sol fertile et boisé, arrosé par le Rock-River, le Crawfish-Creek et le Beaver-Dam-Creek; traversé par le chemin de fer Fond-du-Lac-Chicago. Principaux produits : maïs, froment, avoine, bois de construction, bétail et porcs.

DODGE (Greanville), brigadier général de volontaires dans l'armée des Etats-Unis, né à Danvers (Massachusetts) en 1831. Il reçut une éducation à la fois scientifique et militaire dans le collége du capitaine Alden Partridge, à Norwich (Vermont). En 1851, il émigra dans l'Illinois, fut attaché pendant quelques années à l'inspection des divers chemins de fer de l'Etat, et remplit ensuite les mêmes fonctions dans l'Iowa. Au commencement de la guerre civile, en 1861, le gouverneur de l'Iowa l'envoya à Washington pour y chercher les armes et l'équipement des troupes de l'Etat, et, le 17 juin, il fut nommé colonel du 4e régiment de volontaires de cet Etat. Il servit dans le Missouri en 1861, et, en février 1862, il accompagna dans l'Arkansas l'armée du général Curtis. A la bataille de Pea-Ridge, il commandait une brigade de l'extrême droite, et, quoique grièvement blessé dans le flanc, il resta à la tête de ses troupes jusqu'à la fin de l'action. Cette brillante conduite lui valut le grade de brigadier général. En juin 1862, il reçut le commandement du district du Missisipi, et fut chargé de la reconstruction du chemin de fer de Mississipi-et-Ohio.

DODGVILLE, bourg et circonscription communale des Etats-Unis, dans l'Etat de Wisconsin, à 6 kilom. N. de Mineral-Point; 3,700 hab. Aux environs, exploitation de riches mines de plomb et de cuivre; belle fonderie.

DODIEU (Claude), plus connu sous le nom de sieur de Vely ou Velly, prélat et diplomate, né à Lyon, d'une ancienne famille qui avait produit un grand nombre de guerriers, de magistrats et de prélats, mort à Paris en 1558. Il fut envoyé (1535) par François Ier en ambassade auprès de Charles-Quint, et sut habilement gagner assez de temps pour permettre au roi de France d'occuper la Savoie et le Piémont. L'année suivante, à Rome, il représenta son maître avec une dignité imposante devant les fanfaronnades de l'empereur, signa la trêve de Monçon (1537), contribua beaucoup à l'entrevue de Nice entre le pape, le roi de France et Charles-Quint, et reçut l'évêché de Rennes.

DODINAGE s. m. (do-di-na-je — rad. *dodiner*). Techn. Mouvement lent et régulier qu'on imprime, dans le sens de la longueur, à la chausse d'un blutoir. ‖ Action de secouer des clous de tapissier dans un sac, avec de l'émeri, pour les polir.

DODINE s. f. (do-di-ne). Art culin. Sauce autrefois en usage pour accommoder le canard, et assez mal connue aujourd'hui : *Le repas était plein de plusieurs et divers mangers, extrêmement bons, comme de la* DODINE *de la ménestre*. (Traduction anonyme de Lucien.)

DODINER v. a. ou tr. (do-di-né — rad. *dodo*; étym. dout.). Bercer, balancer : DODINER *un enfant*. *On amena le petit Calixte; elle le prit pour le* DODINER. (Balz.)

— v. n. ou intr. Faire le paresseux, agir avec nonchalance : *Le principal crut que je* DODINAIS *comme les autres*. (Chateaub.)

Se dodiner v. pr. Se balancer, se bercer : *Il* SE DODINE *en marchant*.

— Fig. Avoir un soin minutieux de sa personne : *Il* SE DODINE *comme une petite femme*.

DODO interj. (do-do — rad. *dormir*). Invitation à dormir que les nourrices ont l'habitude de faire aux enfants : DODO, *mon petit,* DODO.

Au soir des ans doit sembler doux
Ce chant qui nous a charmés tous :
Dodo, l'enfant *do*,
L'enfant dormira tantôt.
BÉRANGER.

En vain la sévère raison
Sans cesse à mon oreille crie :
« Fuyez l'amour, c'est un poison. »
Je la compare à cette mie
Qui fait grand'peur à son enfant,
Et qui l'endort en lui chantant :
Dodo, l'enfant *do*,
L'enfant dormira tantôt.
BLANDUREL.

— s. m. Sommeil.

— Fam. *Faire dodo*, Dormir : *Fais* DODO, *mon chéri. Je lui demandai pourquoi elle fermait les yeux; elle me répondit qu'elle* FAISAIT DODO. (Grimm.)

Ils repurent tous à *gogo*
Et puis après *firent dodo*.
SCARRON.

— Dans le langage des enfants : *Le bébé est dans son* DODO. *Veux-tu aller à* DODO, *mon petit?*

— Ornith. Nom vulgaire du dronte, genre d'oiseaux échassiers.

DODOENS ou **DODONÉE** (Rembert), en latin **Dodonæus**, médecin et botaniste néerlandais, né à Malines, près d'Anvers, en 1518, mort à Leyde en 1585. Il s'adonna à l'étude des belles-lettres, des langues, des mathématiques, de la médecine et de la botanique; parcourut pour s'instruire les principales universités d'Allemagne, de France et d'Italie, puis devint successivement médecin de l'empereur Maximilien II (1572) et de son fils, Rodolphe II (1676), avec le titre de conseiller aulique. Une violente polémique, qu'il eut avec Jean Craton, également médecin de l'empereur, décida Dodoens à quitter la cour et à se rendre en Brabant. Il s'arrêta néanmoins à Cologne jusqu'en 1580, passa de là à Anvers, puis se fixa à Leyde où une chaire de médecine lui était offerte. Dodoens fut un savant praticien et un botaniste distingué. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Cosmographica in astronomiam et geographicam Isagoge* (Anvers, 1548); *De frugum historia* (Anvers, 1552), dont il écrivit le texte à la demande du libraire Loë, qui avait acheté les planches de Fuchs et voulait les utiliser; *Cruyd boeck* (1553, in-fol.), traduit en français par Charles de L'Ecluse, sous le titre de *Histoire des plantes* (Anvers, 1557, in-fol.); *Florum historia* (1568, in-8°); *Historia frumentorum, leguminum, etc.* (1569, in-8°); *Historia vitis vinique* (Cologne, 1580); *Stirpium historiæ Pemptades sex, sive libri triginta* (Anvers, 1583, in-fol.), avec 1,303 figures gravées sur bois. Cette histoire des plantes, l'ouvrage capital de l'auteur, est plutôt une compilation qu'une œuvre originale, mais elle atteste une vaste érudition. Parmi les ouvrages de médecine de Dodoens, nous citerons : *Medicinalium observationum exempla rara* (1581) et *Praxis medica* (1616).

DODON (le), ancien pays de France, dans le comté de Comminges, aujourd'hui compris dans le département de la Haute-Garonne. L'Isle-en-Dodon en était la principale localité.

DODONE (*Dodona*), ancienne ville de l'Epire, comprise d'abord dans la Thesprotie, puis dans la Molosside, au pied du Tomaros. Cette ville était très-célèbre par l'oracle de Jupiter, le plus ancien de la Grèce. Le temple du dieu était entouré d'une forêt de chênes, ce qui a fait dire à Homère que les chênes de Dodone rendaient des oracles. La fondation de l'oracle de Dodone remonte très-haut : les auteurs sont d'accord sur ce point; mais tout ce qui le concerne d'ailleurs est fort incertain. Son origine, le lieu où il était situé, ses ministres, ce sont là encore autant de problèmes historiques, et les témoignages de ceux qui en ont parlé sont aussi équivoques et aussi obscurs que l'étaient les réponses de l'oracle. Strabon lui-même n'est pas un guide que l'on puisse suivre en toute confiance. Pour tâcher de parvenir, sinon à la vérité, du moins à quelque chose de vraisemblable, nous rapprocherons les différents témoignages des auteurs qui en ont fait mention.

Les auteurs sont unanimes pour dire que l'Epire fut le siége de l'oracle de Dodone; mais dans quelle partie de l'Epire était-il situé? C'est là ce qu'on ne sait point précisément. Homère semble le placer dans la Perrhébie. Ubbo Emmius, adoptant en cela le sentiment d'Eustathe sur le passage d'Homère, dit que Dodone était autrefois une ville de la Thesprotie, ce qui se trouve confirmé par Hérodote, Pindare et Pausanias. Selon d'autres écrivains d'une grande autorité, cette ville faisait partie du pays des Molosses : c'est le sentiment de Strabon, de Cicéron, de Pline, de Plutarque, de Justin, de Denys le Périégète, de Martianus Capella. Un critique très-compétent en matière d'antiquités grecques, Jacob Palmer, concilie les divers sentiments en disant que Dodone a été censée appartenir à différents pays suivant les circonstances, tantôt à la Perrhébie, tantôt à la Thesprotie, et enfin au pays des Molosses, selon que ces peuples, en étendant leur domination, se la rendirent propre; il ajoute que le pays des Molosses avait fait autrefois partie de la Thesprotie, et que les deux noms ayant été confondus, celui des Molosses finit par rester seul en usage. Ce sont sans doute ces changements qui ont tant fait varier les auteurs sur la position de Dodone, parce qu'en écrivant ils n'y auront point eu égard, et qu'ils auront employé indifféremment le nom d'un pays pour celui d'un autre; mais il est constant qu'ils ont voulu parler d'une seule et même ville.

Jupiter, comme nous l'avons dit, avait dans cette ville un temple et un oracle fameux, d'où lui vint le surnom de *Dodonéen*. L'oracle de Dodone était le seul connu chez les Pélasges et le plus ancien de tous ceux de la Grèce. Hérodote, ayant fait des recherches sur son origine, apprit des habitants de la grande Thèbes et de ceux de Dodone que deux prêtresses avaient été emmenées captives par des Phéniciens, que ceux-ci en vendirent une en Libye et l'autre en Grèce, et qu'elles fondèrent les oracles qui eurent une si grande célébrité dans l'un et l'autre pays. Les Dodonéens ajoutaient à ce récit que, des deux colombes noires venues d'Egypte, l'une s'était fixée chez eux, et qu'elle leur avait enjoint d'établir l'oracle de Jupiter sous le chêne où elle habitait; ils avaient obéi comme si cet ordre leur fût venu des dieux mêmes.

Quelque soin qu'ait pris Hérodote de s'instruire, il ne paraît pas qu'il ait connu autre chose de l'origine de cet oracle que ce qu'une tradition populaire en avait transmis, et il s'en faut que son récit ne laisse rien à désirer. Il convenait, suivant l'historien, que la prêtresse qui se fixa à Dodone y établit un culte et des cérémonies analogues à ce qui se pratiquait déjà dans la grande Thèbes. Il suivrait de là que l'autre prêtresse, chargée du département de la Libye, en établissant l'oracle de ce pays, se serait conformée aux mêmes pratiques. Ainsi l'oracle de Dodone et celui d'Ammon devaient être parfaitement semblables. Cependant l'oracle de Libye n'a point donné lieu à la fable des colombes; il n'a point fondé la légende tirée des vases d'airain; en un mot, il n'y a aucune analogie entre l'un et l'autre.

Quant aux ministres du temple et de l'oracle, les auteurs ne sont pas moins partagés sur ce point. Homère dit que ces ministres étaient des hommes; en s'appuyant sur l'autorité d'Homère, Strabon affirme qu'en effet des hommes furent d'abord les interprètes de l'oracle de Dodone. Scaliger et plusieurs autres critiques ont la même opinion. Cependant il est plus vraisemblable que des femmes furent toujours en possession de ce ministère, si l'on songe surtout que les prêtresses des dieux s'appelaient *péléiadès*, nom qui s'appliquait aussi aux colombes. Hérodote, d'ailleurs, est de cet avis, et, après lui, Plutarque, qui rappporte une réponse de l'oracle rendue aux Athéniens par des femmes. D'un autre côté, un historien grec dit que les Thébains, faisant le siége d'une ville nommée *Paractum*, envoyèrent consulter l'oracle de Dodone, pour savoir s'ils prendraient la ville; il leur fut répondu qu'ils auraient la victoire s'ils commettaient le plus grand des crimes. Après avoir délibéré, ils reconnurent qu'il n'y avait pas pour eux de plus grand crime que d'immoler la femme qui avait interprété l'oracle. Ils la tuèrent donc sans scrupule.

Le chêne et les colombes qui rendaient les oracles sont traités par Strabon de fables et de fictions poétiques. Il serait, en effet, difficile de croire qu'un chêne et des colombes pussent avoir cette étonnante vertu. Comme nous l'avons dit, ces prétendues colombes n'étaient autre chose que les prêtresses elles-mêmes. Le chêne ne rendait certainement pas plus d'oracle que les colombes, mais il pouvait servir de moyen aux prêtresses pour cacher leur fraude. Quand on venait consulter le dieu, on entrait dans l'intérieur du temple, le chêne commençait par s'agiter, après quoi il rendait différents sons. Il n'était pas difficile aux prêtresses de persuader à des hommes ignorants et superstitieux que ces sons étaient la voix de Jupiter même, d'autant plus qu'elles avaient eu soin de les prévenir que les paroles n'étaient point articulées. Comme on ne pouvait comprendre de semblables réponses, on avait besoin d'interprètes; c'était en cela que consistaient tout l'art et tout le ministère de ces femmes, qui se prétendaient dépositaires des secrets de Jupiter. Elles avaient soin de s'instruire de l'objet du voyage de ceux qui venaient consulter l'oracle, et elles prononçaient avec confiance les paroles mystérieuses. Malgré ces supercheries, grande était la confiance que l'on avait dans l'oracle. D'après Pausanias, Coresus, prêtre de Bacchus à Calydon, n'ayant pu déterminer une jeune fille, nommée Callirhoé, à répondre à la passion qu'il avait conçue pour elle, s'en plaignit à Bacchus. Le dieu, pour venger son prêtre de l'insensibilité de Callirhoé, affligea la ville d'une maladie semblable à l'ivresse, laquelle, après avoir rendu furieux ceux qui en étaient attaqués, les faisait mourir. L'oracle consulté répondit que le fléau cesserait seulement lorsqu'on aurait immolé Callirhoé à Bacchus. Celle-ci essaya, mais en vain, de se soustraire à la mort. La voix de Jupiter s'était fait entendre; elle devait être obéie. Callirhoé fut amenée à Coresus, parée de fleurs et des ornements des victimes. Au moment où il levait le couteau pour la frapper, le prêtre de Bacchus sentit tomber son ressentiment, et, dans son désespoir, il se tua à la place de Callirhoé. Elle, honteuse de survivre à celui qui l'avait si généreusement aimée, se rendit près du port de Calydon, et se donna la mort à son tour.

La lumière n'est pas encore faite sur Dodone, et ne le sera sans doute jamais. Ce que l'on peut affirmer, c'est que dans le temple étaient deux colonnes parallèles et très-voisines l'une de l'autre. Au sommet de l'une était un chaudron d'airain d'une certaine grandeur; au haut de l'autre, une statue d'enfant tenant dans sa main un fouet composé de lanières déliées, qui, quoique d'airain, étaient flexibles au gré du vent; de telle sorte que, lorsque le vent soufflait, elles ne cessaient de frapper le chaudron, qui retentissait sous leurs coups tant que le vent durait. De là est venu le proverbe *æs Dodoneum*, qu'on a appliqué au babillard, plus incommode, a-t-on dit, que le chaudron de Dodone, en ce que celui-ci ne faisait de bruit que lorsque le vent soufflait, au lieu que le babillard ne cesse point de parler. Au reste, le temple de Jupiter, à Dodone, n'était pas fermé de murs, comme les autres temples du dieu, mais entouré d'une suite de chaudrons ou trépieds qui se touchaient, de manière que, lorsqu'on frappait le premier, le son se transmettait de l'un à l'autre jusqu'au dernier, ce qui ne laissait pas d'inspirer une sorte de terreur religieuse. Les prêtresses qui rendaient les oracles de Jupiter au milieu de cet appareil habitaient, au plus épais de la forêt de chênes séculaires, une espèce de maison commune; la statue de Jupiter s'élevait près du plus vieux de ces chênes, qu'on appelait par excellence le *chêne de Dodone;* là étaient aussi l'autel du dieu et la pierre des sacrifices, et là se rendaient les oracles avec toutes les cérémonies dont les prêtresses syriennes, amenées par leurs compatriotes dans cette partie de la Grèce, ont usé en pareil cas, jusqu'à ce que, au bruit d'autres voix annonçant une religion nouvelle, les oracles eussent cessé, et que Pan eût poussé le cri fameux : « Les dieux s'en vont! »

Les écrivains font quelquefois allusion aux *chênes de Dodone*, soit pour rappeler la prétendue propriété dont ils étaient doués, soit pour exprimer qu'une institution autrefois crainte et respectée est tombée dans un discrédit complet :

« Je ne puis m'expliquer à moi-même ce luxe de destruction. Nous sommes agités, comme ces coupables de l'antiquité, par cette fureur sacrée qui les portait à se déchirer de leurs propres mains; nous accomplirons ainsi cette prédiction d'un grand ministre : « La » France périra faute de bois. » Ah! si les chênes que vous voulez abattre, semblables à *ceux de Dodone*, rendaient des oracles, ils ne vous prédiraient que des malheurs. »
DE BONALD.

« La Révolution française, toute terrible et toute sanglante qu'elle a été, n'a pu achever la destruction de la féodalité, cet arbre vigoureux et si profondément enraciné dans la terre. Ce qui avait été épargné, ce qui avait résisté à tant d'orages, ce qui avait survécu au prince le plus absolu de la monarchie, a essayé de ressusciter sous une autre forme. Cette séve des siècles est venue tourmenter les racines qui avaient échappé au fer et au feu. Mais le *chêne de Dodone*, consumé par la foudre et la caducité, *ne rendait plus d'oracles;* la mission de la féodalité était finie. »
BALLANCHE.

DODONÉÉ, ÉE adj. (do-do-né-é). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre dodonée. ‖ On dit aussi DODONÉ, DODONIÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées, ayant pour type le genre dodonée.

DODONÉE, médecin et naturaliste néerlandais. V. DODOENS.

DODONÉE s. f. (do-do-né). Bot. Genre de plantes, de la famille des sapindacées.

DODONÉEN, ÉENNE s. et adj. (do-do-né-ain, é-è-ne — rad. *Dodone*). Géogr. anc. Anc. nom des habitants de l'Epire. ‖ Habitant de Dodone. ‖ Qui appartient à Dodone ou à ses habitants. ‖ *Continent dodonéen*, L'Epire.

— Mythol. *Jupiter Dodonéen*, Jupiter adoré à Dodone, où il avait un temple célèbre, dans la forêt.

DODRANS s. m. (do-dranss). Antiq. rom. Poids de neuf onces. ‖ Monnaie valant les neuf douzièmes de l'as. ‖ Les trois quarts d'une mesure quelconque.

DODRANTAIRE adj. (do-dran-tè-re — rad. *dodrans*). Antiq. Qui concerne le dodrans. ‖ *Tables dodrantaires*, Tables qui furent établies par la loi Valéria; on y inscrivait le dodrans ou les trois quarts dont les débiteurs profitaient en payant un quadrans à leurs créanciers pour abolir leurs dettes.

DODRANTAL, ALE adj. (do-dran-tal — rad. *dodrans*). Qui contient un dodrans.

DODSLEY (Robert), poëte, libraire et littérateur anglais, né à Mansfeld en 1703, mort en 1764. Fils d'un maître d'école, il eut des commencements pénibles; il fut d'abord apprenti bonnetier, puis valet de pied, se fit remarquer par divers essais poétiques, qui parurent par souscription, sous le titre de la *Muse en livrée* ou *Mélanges d'un valet de pied* (1732); produisit plusieurs pièces de théâtre, et ouvrit enfin (1735) un établissement de librairie, qui devint le rendez-vous des écrivains d'élite. Il obtint de nouveaux succès au théâtre, par ses pièces intitulées : la *Boutique du bijoutier* (1735); le *Roi et le meunier de Mansfeld* (1736); sut deviner Johnson, dont il publia le premier ouvrage, et commença, en 1741, des publications périodiques qui ne lui firent pas moins d'honneur que ses œuvres littéraires : *The public Register*, *The Museum*, l'*Annual register*, pour la rédaction desquelles il comptait, parmi ses collaborateurs, Horace Walpole, Warton, Campbell et autres célébrités. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1760. Quelques-unes ont été traduites en français.

DODSON (Jacques), mathématicien anglais, né à Londres, mort en 1657. Il professa les mathématiques à Christ-Church-Hospital. Ses principaux ouvrages sont : *The Antilogarithmic canon* (1742, in-fol.), table des nombres de onze figures correspondant à tous les logarithmes ordinaires moindres que 100,000; *The calculator* (1747, in-4°), recueil de tables utiles et commodes pour faire des opérations d'arithmétique. Ce fut lui qui, dans ses leçons, donna la première idée de la fondation d'une société pour l'assurance de la vie.

DODSON (Michel), jurisconsulte anglais, né à Marlborough en 1732, mort en 1799. On a de lui une traduction anglaise du prophète Isaïe (1790), et des biographies de légistes anglais, entre autres du juge Foster et de Hugues Farmer.

DODSWORTH (Roger), historien anglais, né en 1585, mort en 1654. Il explora les bibliothèques et les cloîtres de l'Angleterre, et consigna le résultat de ses immenses recherches sur les antiquités de son pays dans 122 vol. in-fol., écrits de sa main, et qui furent préservés de la destruction par Fairfax, un des lieutenants de Cromwell. On a publié de lui, après sa mort : *Monasticon anglicanum, or the History of the ancient abbeyies, monasteries, hospitals, etc., in England and Wales* (Londres, 1655, in-fol.).

DODU, UE adj. (do-du — rad. *dos*). Gras, bien en chair, en parlant d'un animal : *Un chapon* DODU. *Dès les premières gelées de nos automnes, nous voyons les petits oiseaux* DODUS *comme des pelotes de graisse*. (Virey.)

Ces pigeons sont *dodus* : mangez, sur ma parole.
BOILEAU.

Exempts du tendre embarras
Qui maigrit l'espèce humaine,
Comme ils sont *dodus* et gras,
Ces bons citoyens du Maine!
BÉRANGER.

— Dont la chair est ferme et replète, en parlant d'une personne : *M*[me] *de Grassins était une de ces petites femmes vives,* DODUES, *blanches et roses*. (Balz.) *Passez dans les coulisses et voyez cette matrone* DODUE, *qui mange comme quatre, boit d'autant et fait la coquine avec des amants grossièrement bâtis de chair et d'os*. (Rom. Cornut.) ‖ Ferme et replet, en parlant des chairs d'une personne : *Des joues* DODUES.

Combien je regrette
Mon bras si *dodu*,
Ma jambe bien faite
Et le temps perdu.
BÉRANGER.

— Par ext. Rebondi, exactement plein : *Une bourse* DODUE. *Ecoutez, ma chère madame Cabat, vous avez fait votre pelote; elle est* DODUE. (Balz.)

— Substantiv. Personne dodue : *Oh! pour cela, madame, il n'y a rien à dire; vous avez pris là un mari de bonne mine, un gros* DODU *que tout le monde aimera*. (Mariv.)

DODWELL (Henri), théologien et philosophe anglais, né à Dublin (Irlande) en 1641, mort le 7 juin 1711. Orphelin dès son bas âge, il ne tarda pas à tomber dans l'indigence. Un de ses parents, qui était ministre dans le Suffolkshire, lui fournit cependant le moyen d'achever ses études, qu'il avait commencées à Dublin, et qu'il alla terminer à l'université d'Oxford. Il vint ensuite s'établir à Londres en 1674; professa pendant trois ans l'histoire à Oxford, et fut révoqué sur son refus de prêter serment à Guillaume et à Marie. Dodwell se livra entièrement alors à l'étude et montra dans ses écrits une immense érudition, à l'aide de laquelle il se plaisait à soutenir les idées parfois les plus paradoxales. A cinquante-deux ans, il se maria avec une jeune fille dont il eut dix enfants. Retiré dans un village entre Londres et Oxford, il se rendait de temps à autre dans ces deux villes, à pied, lisant en marchant et portant sous son manteau une sorte de petite bibliothèque. Il était d'une frugalité telle, qu'il lui arrivait parfois de supporter, sans en être incommodé, un jeûne de trois jours. Il connaissait à fond les sciences ecclésiastiques, et néanmoins refusa de faire partie du clergé anglican. Sa première œuvre littéraire est de 1672. Il l'écrivit sous forme de lettres, l'une *Sur ce que, dans l'Eglise catholique, on appelle le sacrement de l'ordre*, et l'autre *Sur les études théologiques*. Une dissertation sur les fragments qui restent de Sanchoniaton, publiée en 1681, le fit connaître plus spécialement au monde savant. A Londres, il avait fait la connaissance de Lloyd, depuis évêque anglican de Saint-Asaph, avec lequel il se lia d'une amitié